



La CPAM à refus le capital décès

Par **ISGUEME**, le **01/11/2016** à **23:46**

Bonjour

Mon père né en 1920. Retraite depuis 1/08/1981 en FRANCE.

Et travaille six ans dans différentes usines en plus dans les mines de charbon. 2 ans et 7 mois en bénéficiaire d'une rente en maladie professionnelle en (silicose) pulmonaire Le 1/08/2009.

Mon père est décédé le 24/07/2016. Ma mère en demande le capital de décès sous le délai d'un mois; à la CPAM 92. Mais la CPAM 78 qui suit le dossier des décès elle son demande le relevé bancaire et une attestation sur l'honneur en suite et en refus les prestations pour motif administratif.

Elles on demande de nous faire une contestation devant la CRA de Nanterre.
Nous vous remerciant de m'aider nous. Merci d'avance